

Paris, le 3 septembre 2019

IMPORTANT : Vous êtes dans une commune prioritaire pour devenir « point partenaire agréé » et proposer l'encaissement des créances fiscales, pour le compte de l'État

Cher(e) collègue,

Pour la première fois de son histoire, la Confédération des Buralistes a candidaté et remporté un appel d'offres public de la DGFIP au nom de la profession.

Les Buralistes ont été retenus pour assurer, en exclusivité, l'encaissement des créances fiscales telles que les taxes d'habitation ou foncière, le FPS (ex-PV de stationnement) et surtout les factures de collectivités locales (crèche, cantine, hôpital...).

Soit plus de 6 millions de transactions annuelles, réalisées en espèces (jusqu'à 300 € maximum) ou en carte bancaire (sans limite). Cette nouvelle mission renforce notre rôle unique de relais de service public.

Vous êtes dans une commune prioritaire pour la DGFIP !

Nous devons réussir la mise en place de ce service. Cela passe par l'activation du service chez un minimum de 4 700 buralistes, dans les zones prioritaires fixées par l'Etat, sur le territoire, en fonction de ses propres transformations de trésorerie.

En tant que buraliste implanté dans une de ces zones, vous pouvez bénéficier de ce service et le proposer à vos clients, dès le lancement, qui se fera en deux temps (voir au dos).

Contractualisation et rémunération

Pour respecter les exigences techniques de l'appel d'offres, la Confédération a choisi de s'associer à la FDJ, en raison notamment de sa capacité technologique et de sa présence sur tout le territoire métropolitain et dans les DOM-TOM. Autre intérêt, la solution sera accessible via votre terminal Neptune FDJ, sans aucun coût technique pour le buraliste « point partenaire agréé ».

Pour bénéficier du service, vous signerez simplement un contrat dédié avec votre commercial FDJ, puis vous devrez suivre une formation à distance (voir au dos). La rémunération sera de 1,50 € par acte d'encaissement. Ces conditions ont été négociées par la Confédération. Celle-ci est supérieure à ce qui se pratique pour ce type de mission chez nos confrères buralistes en Europe (0,30€ à 0,50€ par encaissement).